

# **Commission municipale des droits des femmes et pour l'égalité**

Mercredi 24 septembre 2008

## **Présents**

---

Madame Nora SAINT-GAL, Adjointe au Maire, déléguée aux Droits des femmes et pour l'égalité  
Madame Nathalie COUPEAUX, Adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale et au handicap  
Madame Clémence AVOGNON-ZONON, Adjointe au Maire, déléguée à la politique de ville  
Monsieur Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, conseiller municipal délégué à la ville numérique  
Madame Sokona NIAKHATE, conseillère municipale déléguée à l'interculturalité, à la promotion de la diversité et à la coopération décentralisée

Madame Marie Jo DO ROSARIO, conseillère municipale déléguée aux relations internationales

Madame Jacqueline MATRAT, Directrice Générale Adjointe Direction sociale

Monsieur Didier VINCENTI, Directeur de la coordination éducative locale

Madame Marie-Noëlle METHIA, référent famille pour le Programme de Réussite Educative

Madame Agnès REDOULOUX, responsable du Centre d'Initiation Culturelle et des ludothèques

Madame Fabienne CHICHE, journaliste

Madame Françoise HUTINET, Présidente J'en zay en vie

Madame Brigitte VINCENT, Femmes solidaires

Madame Anne LOUDENOT, chargée de développement association Kokoro

Madame Christiane BICARD, Larris au cœur

Madame Jeanne ROYER, Maison de la Prévention Point Ecoute Jeune et Femmes solidaires

Madame Véronique HURLIN, Femmes solidaires

Madame Anne GODARD, Présidente Femmes solidaires

Madame Caroline AFONSO, Femmes solidaires

Monsieur N'Gagne BA, France Afrique Entraide

Madame Sylvana JOLLY, citoyenne fontenaysienne

Madame Brigitte HEIMROTH, Femmes solidaires

## **Compte-rendu de la discussion**

---

Avant de commencer la réunion, Madame Saint-Gal salue la présence de quelques hommes dans la salle : la question des droits des femmes et de l'égalité doit en effet devenir l'affaire de tous.

### **La situation des femmes victimes de violences conjugales**

Après avoir introduit la discussion par un rappel des engagements pris par la municipalité pour ce nouveau mandat, le débat s'engage autour de l'application de la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Cette loi impose, notamment, « l'éviction du conjoint violent du domicile ». Néanmoins, faute de moyens alloués pour assurer sa mise en œuvre (concours des forces de police, accompagnement social des conjoints violents...), cette disposition de la loi n'est que trop rarement appliquée. A ce propos, l'association Femmes Solidaires revient sur l'expérience menée au tribunal de Douai, dans le Nord, qui propose un véritable parcours d'accompagnement aux conjoints violents, exclus du domicile conjugal.

Par ailleurs, si le maintien des femmes victimes de violences dans le domicile conjugal est un objectif qui ne doit pas être perdu de vue, en l'état actuel des choses, des solutions de logement doivent pouvoir être proposées à ces femmes qui souhaitent souvent quitter le domicile. C'est pourquoi Madame Saint-Gal rappelle que la création de ces solutions de logement constitue une priorité de la municipalité pour ce mandat. Est soulignée également l'importance de la réinsertion sociale et économique des femmes victimes de violences et de la place laissée à la parole de ces femmes. Enfin, plusieurs intervenants évoquent les souffrances vécues par les enfants témoins de violences conjugales. Une réflexion est à mener sur l'attention particulière qui doit leur être portée. Il est indiqué également que cette attention portée à la situation des enfants doit être au cœur de nos préoccupations dans les cas de décohabitation faisant suite à des situations de polygamie.

D'une façon générale, la discussion souligne que, malgré des progrès ces dernières années, les femmes victimes de violences conjugales peinent à être entendues par les pouvoirs publics. Les intervenants en veulent pour preuve les difficultés que rencontrent certaines d'entre elles pour déposer une simple main courante au commissariat. Madame Saint-Gal indique qu'une rencontre avec le commissaire de police est prévue à ce sujet, afin de travailler à l'amélioration de l'accueil et du suivi des femmes victimes de violences. En outre, Madame Coupeaux suggère la possibilité d'interpeller le tribunal de Créteil pour lui faire part des préoccupations exprimées par la commission.

### **L'égalité hommes/femmes et l'enjeu de la mixité**

La commission est également revenue sur la question de l'égalité hommes/femmes et sur l'importance de l'éducation au vivre ensemble. Ainsi, il est souligné la nécessité de former les professionnels, notamment dans les métiers de l'animation, afin d'attirer l'attention sur les préjugés et attitudes sexistes que leurs actions peuvent encore véhiculer. A titre d'exemple, dans la ville, le CIC (Centre d'initiation culturelle) est fréquenté par 70% de filles alors que le CIS (Centre d'initiation sportive) l'est par 70% de garçons, comme s'il y avait des activités plus typiquement féminines (la culture) et d'autres plus typiquement masculines (le sport). Madame Redouloux indique que les ludothèques de la ville travaillent beaucoup sur la question de la mixité ou plutôt de la « non-mixité », en permettant aux enfants, filles et garçons, de jouer indifféremment à tous les jeux.

Des actions de sensibilisation pourraient être menées dans les établissements scolaires de la ville, en lien avec l'Education nationale. Monsieur Damiani indique que les équipes éducatives sont souvent en demande pour monter des projets sur les violences sexistes, par exemple.

La question de l'égalité professionnelle est également abordée, pour indiquer qu'il serait intéressant d'attirer l'attention sur cette question dans la ville de Fontenay, à la fois auprès des entreprises privés

où les inégalités salariales demeurent très importantes mais également au sein de la collectivité en tant qu'employeur.

### **La nécessité du partenariat et de la mise en réseau**

La discussion, qui met en lumière la transversalité des questions posées et l'implication de multiples acteurs, souligne la nécessité du travail en réseau. Ainsi, le rôle premier de cette commission municipale sera de faire vivre les partenariats nécessaires à l'efficacité de notre action en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

Plusieurs intervenants notent, en effet, qu'à côté des progrès encore à réaliser, beaucoup de choses sont déjà faites dans la ville qui nécessitent d'être coordonnées. Nous avons, en effet, la chance de vivre sur un territoire dont le maillage par les différents acteurs (politiques, institutionnels, associatifs...) est important et constitue une base solide. Il s'agit de travailler à partir de l'existant afin de faire grandir la prise de conscience que requiert la question des droits des femmes. Dans l'action municipale, Madame Avognon-Zonon souligne ainsi l'importance de l'analyse sexuée des politiques publiques et indique que l'élue aux droits des femmes doit être une « sentinelle » pour ses collègues.

En outre, une campagne de communication et de sensibilisation devra être organisée dans la ville afin d'affirmer à l'ensemble des citoyens fontenaysiens que la municipalité de Fontenay fait de l'égalité entre les hommes et les femmes et du refus des violences conjugales une priorité de son action.

A la fin de la commission, Madame Saint-Gal rappelle les dates marquantes de l'année pour la défense des droits des femmes :

- 25 novembre : Journée internationale contre les violences faites aux femmes ;
- 6 février : Journée mondiale contre les mutilations génitales féminines ;
- 8 mars : Journée internationale des droits de la femme.

Madame Saint-Gal propose aux associations locales d'être à l'initiative de propositions pour marquer la commémoration de ces journées. La présidente de J'en zay en vie propose ainsi de travailler à la décentralisation de la journée du 8 mars dans tous les quartiers de la ville.

Enfin, suite à une remarque sur le lieu et l'horaire de la commission, il sera envisagé pour la prochaine commission de ne pas la tenir à l'hôtel de ville. Pour l'horaire, même s'il est difficile de trouver l'heure qui convienne à toutes et tous, des propositions réfléchies avec l'ensemble des partenaires sont les bienvenues.